

**Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion relative
au programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE)**

Le présent avenant à la convention de délégation de gestion relative au programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE) du 23 mars 2017 est conclu entre :

- la Secrétaire générale du Gouvernement, représentant du Premier ministre, dont relève le programme 162 « Interventions territoriales de l'Etat », délégrant,
- et
- le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, délégataire.

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

Le présent avenant reconduit la convention de délégation de gestion du 23 mars 2017 pour une durée de trois années, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait à Paris, le **8 DEC. 2021**

La Secrétaire générale du Gouvernement,


Claire LANDAIS

Le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur,


Jean-Benoît ALBERTINI

Visa du contrôleur budgétaire et comptable
près les Services du Premier ministre : *m. 759*


20 DEC. 2021

Lise BILLARD